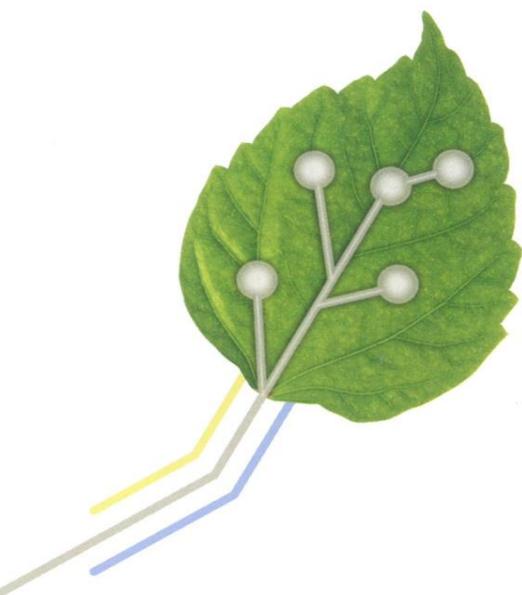


Fonds de recherche
du Québec –
Nature et technologies



Programme de recherche en partenariat sur la production et la transformation de l'aluminium-II

Premier concours
2019-2020

Guide d'appel de propositions

Programme de recherche en partenariat sur la production et la transformation de l'aluminium-II

PREMIER CONCOURS

Vous trouverez dans le présent guide toutes les informations nécessaires pour soumettre une proposition au premier concours du programme de recherche en partenariat sur la production et la transformation de l'aluminium-II, offert conjointement par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT). Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme *Projet de recherche orientée en partenariat* du FRQNT.

Les [Règles générales communes](#) des Fonds de recherche du Québec (FRQ) fournissent les règles de bases applicables à l'ensemble de la programmation des Fonds de recherche du Québec. Le présent guide fournit les règles spécifiques applicables à ce programme de recherche. Ainsi, il est nécessaire de prendre connaissance de ces deux documents pour connaître l'ensemble des règles applicables à un éventuel octroi. Les précisions apportées dans ce guide prévalent sur les Règles générales communes si elles en divergent.

L'attribution de financement à des chercheurs, chercheuses, des étudiants, étudiantes et des établissements est assujettie à un engagement de leur part à respecter les principes du [Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche](#), la [Politique de diffusion en libre accès des Fonds de recherche du Québec](#), la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) en vigueur dans les trois Fonds de recherche du Québec, de même que la [Politique d'éthique en recherche](#) spécifique au FRQNT.

Pour obtenir toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la responsable du programme **Projet de recherche orientée en partenariat** du FRQNT à l'adresse suivante :

Madame Hélène Munger

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
140, Grande Allée Est, bureau 450
Québec (Québec) G1R 5M8

Téléphone : 418 643-8560 poste 3469
Courriel : helene.munger@frq.gouv.qc.ca
Site Web: www.frqnt.gouv.qc.ca

Table des matières

CHAPITRE 1	7
Introduction	7
Objectif général.....	7
Objectifs spécifiques.....	8
Enveloppe budgétaire du programme	8
Principales caractéristiques du concours	8
Dates à retenir	9
Axes de recherche.....	9
CHAPITRE 2	15
Définitions importantes	15
Conditions d'admissibilité.....	16
Pièces requises	18
Présentation de la lettre d'intention et de la demande d'aide financière.....	19
Description et nature de l'aide financière	20
Évaluation des lettres d'intention et des demandes d'aide financière.....	22
Intégrité du processus d'évaluation.....	24
Annonce des résultats	24
CHAPITRE 3	25
Durée de la subvention	25
Conditions liées aux versements de la subvention	25
Description des différents rapports exigés	26
Rencontres de suivi	27
Activités de transfert de connaissances.....	27
Modification en cours d'octroi.....	28
Mention de l'aide financière reçue	28
Propriété intellectuelle.....	28
Libre accès aux résultats de la recherche	28
Équité, diversité et inclusion.....	29
Responsabilité des Fonds.....	29
Information fausse ou trompeuse.....	29
ANNEXE A	31
ANNEXE B	35

CHAPITRE 1

Introduction

L'industrie de l'aluminium est une source importante d'emplois et de retombées économiques pour le Québec. Avec plus de 30 000 emplois de qualité dans près de 1 500 entreprises, ce secteur est primordial pour la croissance de l'économie québécoise et des régions. Représentant à elle seule 10 % des exportations, l'industrie contribue de façon significative au rayonnement international du Québec.

L'aluminium est une industrie mondialisée et les produits d'aluminium sont au cœur d'un important commerce international. Le Québec peut compter sur une demande mondiale favorable, y compris en Amérique du Nord, mais connaît une concurrence accrue sur le plan de la production d'aluminium primaire et de la transformation. Pour faire face à cette concurrence, l'industrie de l'aluminium doit être compétitive. En vue d'améliorer la compétitivité de cette industrie, le gouvernement du Québec s'est engagé, dans le cadre de sa Stratégie québécoise de développement de l'aluminium (SQDA) 2015-2025, à renforcer l'ensemble de la filière québécoise, notamment par l'augmentation de sa capacité d'innovation.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le programme de recherche en partenariat sur la production et la transformation de l'aluminium-II. Offert conjointement par le ministère de l'Économie et de l'Innovation et le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, il a pour but de promouvoir des liens de partenariat entre les ministères, les organismes gouvernementaux, les établissements de recherche, les milieux de pratique et les entreprises. En encourageant la collaboration et la coordination des efforts des différents partenaires, ce programme vise également le développement d'une recherche de pointe et la formation de chercheurs et de chercheuses dans le domaine de la production et la transformation de l'aluminium. Cette initiative contribuera à la reconnaissance mondiale de l'expertise et du caractère innovateur de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie québécoise de l'aluminium.

Objectif général

Ce programme vise à inciter les chercheuses et les chercheurs québécois œuvrant dans des champs disciplinaires variés à proposer des recherches novatrices afin de répondre aux besoins spécifiques de la filière industrielle de la production et de la transformation de l'aluminium. Il s'agit d'un programme qui encourage la collaboration scientifique entre les chercheuses et les chercheurs universitaires, de collègue, les entreprises et les utilisateurs et utilisatrices des résultats de la recherche.

Objectifs spécifiques

Ce programme porte sur les objectifs spécifiques suivants :

- a) Favoriser la découverte de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies concernant la production et la transformation de l'aluminium;
- b) Favoriser une approche globale et intégrée de la recherche sur la production et la transformation de l'aluminium;
- c) Encourager le développement d'équipes multidisciplinaires de chercheuses et de chercheurs et la consolidation d'équipes existantes pour aborder des problématiques de recherche complexes concernant la production et la transformation de l'aluminium;
- d) Augmenter le potentiel de recherche dans ce domaine en assurant la relève scientifique et la formation de spécialistes dont le Québec a besoin;
- e) Appuyer les liens de coopération aux niveaux national et international avec des partenaires dont les avancées scientifiques dans ce domaine sont reconnues;
- f) Favoriser le renforcement d'une industrie axée sur le savoir, l'innovation et les nouvelles technologies;
- g) Stimuler la diffusion et le transfert des connaissances vers les utilisatrices et les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.

Enveloppe budgétaire du programme

Ce programme de recherche est doté d'une enveloppe budgétaire globale de 2 570 380 \$, incluant les frais indirects de la recherche (FIR) de 27 %. Il fait l'objet de deux concours.

Principales caractéristiques du concours

- Premier concours;
- Projets d'une durée de deux ou trois ans;
- Enveloppe disponible pour le présent concours (incluant les FIR) : 1 524 000 \$;
- Subvention pouvant atteindre un maximum de 100 000 \$ par an;
- Les frais indirects de la recherche (FIR) de 27 % sont versés à l'établissement et s'ajoutent à ces montants;
- Les projets doivent être réalisés en équipe d'au minimum deux chercheurs ou chercheuses œuvrant au Québec;
- Contribution obligatoire sous forme financière, matérielle ou humaine d'au moins un partenaire de milieu pratique pour un minimum de 10 % de la subvention demandée au FRQNT.

Dates à retenir

Lancement :	12 juillet 2019
Dépôt de la lettre d'intention :	24 septembre 2019
Invitation à déposer une demande d'aide financière :	Semaine du 28 octobre 2019
Dépôt de la demande d'aide financière :	17 décembre 2019
Annonce des résultats :	Fin février 2020

Axes de recherche

Une large consultation sur les enjeux de la filière de l'aluminium au Québec a été effectuée à partir de l'été 2014 auprès des acteurs du milieu. Cette démarche a culminé par le lancement, en juin 2015, de la première Stratégie québécoise de développement de l'aluminium. La stratégie reconnaît la place centrale occupée par l'innovation afin de renforcer l'ensemble de l'industrie, que ce soit en augmentant la transformation au Québec ou encore en améliorant la compétitivité des entreprises. Certains axes ont été identifiés afin que les résultats de la recherche aient des retombées sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière :

Axe 1 : Production primaire

Axe 2 : Procédés de fabrication

Axe 3 : Enjeux spécifiques aux applications

Axe 4 : Enjeux liés à l'utilisation

Vous trouverez dans les pages qui suivent une description plus détaillée de chacun des axes incluant une liste de domaines potentiels proposés pour chacun d'eux.

Axe de recherche 1

Production primaire

Avec une production de 2,8 millions de tonnes en 2015, le Québec se place au quatrième rang des producteurs mondiaux d'aluminium primaire. Cette activité représente un apport économique important pour la province :

- Neuf alumineries réparties sur le territoire québécois emploient près de 10 000 personnes, dont près de 6 500 travaillent directement dans ces alumineries;
- L'aluminium brut (5,7 milliards de dollars en 2015) constitue depuis plusieurs années l'un des principaux produits d'exportation du Québec.

La disponibilité d'une énergie électrique à faible coût et renouvelable est l'un des facteurs déterminants de la compétitivité de cette activité, qui est cependant menacée par les fluctuations des prix mondiaux des énergies fossiles. La consolidation et le développement de cette activité au Québec passent par la mise en œuvre du virage numérique dans les usines de production, l'optimisation des procédés, le perfectionnement des équipements, la caractérisation des matières premières et la réduction de son impact environnemental.

En plus des efforts de développement des entreprises, le présent appel à projets vise à stimuler la recherche universitaire sur des verrous technologiques pouvant mener à des améliorations significatives des performances.

Domaines potentiels de recherche :

- Changements technologiques au sein des alumineries, en lien avec le développement de l'intelligence artificielle, l'automatisation et la robotisation. Aluminerie de l'avenir – industrie 4.0;
- Procédés d'électrolyse : efficacité énergétique, capacité de production, longévité des cuves d'électrolyse, mesure, contrôle et modélisation, etc.;
- Équipements spécialisés pour la production primaire : cuves, instrumentation de mesure et de contrôle, matériel roulant et manutention;
- Matières premières et procédé d'extraction de l'alumine : procédé Bayer et ses alternatives, caractérisation de la bauxite et de la coke et fabrication des anodes;
- Réduction des impacts environnementaux et valorisation des résidus.

Axe de recherche 2

Procédés de fabrication

En 2014, on comptait au Québec un peu plus de 1 400 entreprises représentant environ 15 000 emplois en transformation de l'aluminium. Les activités de première transformation du métal et de transformation subséquente occupent ces entreprises en parts égales et la valeur de livraison des produits en aluminium totalise plus de 5 milliards de dollars. Les transformateurs d'aluminium sont présents dans plusieurs régions du Québec. Certains transformateurs québécois ont connu une croissance importante au cours des dernières années en profitant de l'intérêt accru pour les produits d'aluminium transformés. Une partie importante de ces produits est par ailleurs exportée.

Pour faciliter l'utilisation de l'aluminium dans le développement de produits, il importe de mieux contrôler les procédés de fabrication de ce matériau. Par exemple, le remplacement de l'acier par l'aluminium dans diverses applications, dont les véhicules automobiles, demande des ajustements des procédés de fabrication étant donné les particularités de la mise en forme de l'aluminium.

Domaines potentiels de recherche :

- Changements technologiques au sein des usines de transformations, en lien avec le développement de l'intelligence artificielle, l'automatisation et la robotisation;
- Technologies de mise en forme de pièces en aluminium : moulage, extrusion, cintrage, découpage, pliage et usinage (matrices);
- Procédés d'assemblage de pièces en aluminium et multimatériaux : boulonnage, collage et rivetage;
- Caractérisation des procédés de soudage et de soudage par friction-malaxage;
- Fabrication additive;
- Traitements de surface, notamment le contrôle du fini et de la corrosion;
- Caractérisation des alliages et modélisation des propriétés (logiciels, outils de calculs, etc.);
- Enjeux spécifiques à l'ingénierie multimatériaux : composites et joints multimatériaux;
- Adaptation de l'outillage à l'aluminium : contrôle de l'élasticité, stabilité des matériaux et usure;
- Technologies de rupture.

Axe de recherche 3

Enjeux spécifiques aux applications

Les propriétés de l'aluminium, notamment sa légèreté, sa conductivité électrique, sa résistance à la corrosion et sa recyclabilité, en font un matériau de choix pour une grande variété d'applications. Il est déjà utilisé dans une variété de produits : automobiles, avions, véhicules récréatifs, véhicules de transport collectif, produits médicaux, ponts, passerelles, portes et fenêtres, parements et produits architecturaux, infrastructures publiques, ouvrages d'art et autres biens de consommation.

Toutefois, l'un des obstacles à une utilisation plus large de ce matériau est un manque de documentation de ses propriétés. Chaque domaine d'application soulève ses propres enjeux, tels la corrosion pour les revêtements et les propriétés des assemblages dans le domaine des transports. Les projets de recherche pourront permettre d'apporter des solutions applicables à plusieurs utilisateurs d'un domaine d'application.

Domaines potentiels de recherche :

- Bâtiment, par exemple les revêtements (corrosion, esthétique, peinture, vieillissement, etc.);
- Énergie : transmission, câblage, échange de chaleur (climatisation domestique), stockage d'énergie électrique ou thermique;
- Infrastructures;
- Transport : terrestre, aérien, maritime;
- Biens de consommation;
- Développement d'applications, dont la substitution de matériaux.

Axe de recherche 4

Enjeux liés à l'utilisation

La mise en marché des produits à base d'aluminium rencontre des obstacles de diverses natures. Certains sont reliés aux caractéristiques mêmes du matériau, telles sa durabilité et sa résistance à la corrosion. Ces propriétés doivent être davantage documentées afin de faciliter l'homologation et la certification des produits.

D'autres obstacles à l'utilisation de l'aluminium québécois sont reliés à des facteurs économiques et réglementaires. Ainsi, la prise en compte du coût total de possession dans les appels d'offres pourrait ouvrir davantage de débouchés aux produits en aluminium. Le coût total de possession (CTP) est une notion économique relative à la prise en compte de l'ensemble des coûts d'un bien sur sa durée de vie utile (par exemple les coûts liés à la construction, à l'utilisation, à l'entretien, au démantèlement et à la gestion des rebuts). Il permet de dresser un portrait prévisionnel des coûts globaux et de guider un acheteur dans son choix de conception et de matériau.

Par ailleurs, l'aluminium du Québec produit par hydroélectricité présente une plus faible empreinte de carbone que l'aluminium produit à l'aide d'énergies fossiles. Le marché pour cet aluminium vert est naissant et pourrait être mieux caractérisé. La recherche permettra de documenter les éléments pertinents à une plus large utilisation de l'aluminium.

Domaines potentiels de recherche :

- Contrôle de qualité et caractérisation : corrosion et fatigue;
- Durabilité (développement de tests);
- Cycle de vie : coût total de possession et empreinte environnementale;
- Économie de l'industrie de l'aluminium : chaîne de valeurs mondiales, marchés et perspectives, retombées et impacts de l'intégration d'innovations dans les procédés de productions, de transformations et de fabrications. (Évaluation économique de projets d'innovations).

CHAPITRE 2

Définitions importantes

Chercheur principal ou chercheuse principale

Personne assurant la direction scientifique du projet de recherche faisant l'objet de la demande de financement. Elle a notamment la responsabilité administrative du dossier, incluant la correspondance avec le Fonds et la responsabilité financière de la subvention.

Cochercheur ou cochercheuse

Se définit comme un cochercheur ou une cochercheuse toute personne participant à la demande de subvention, **dont le CV est requis et pris en compte dans l'évaluation scientifique**. Elle contribue de façon significative ou apporte une expertise spécifique au projet de recherche faisant l'objet de la demande de financement. De plus, les personnes ayant le rôle de cochercheur ou de cochercheuse peuvent se voir déléguer la gestion d'une partie des fonds via un transfert interétablissements si leur statut en recherche le permet.

Collaborateur ou collaboratrice

Est un collaborateur ou une collaboratrice toute personne déclarée par le chercheur principal ou la chercheuse principale comme apportant une expertise spécifique au projet ou à la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement. **Elle ne fournit pas de CV** et ne peut se voir déléguer la gestion d'une partie des fonds via un transfert interétablissements.

En résumé, toute personne ajoutée comme cochercheur ou cochercheuse, peu importe son statut, doit soumettre un CV qui sera pris en compte lors de l'évaluation scientifique. Si cette situation n'est pas souhaitée, il est préférable d'ajouter la personne comme collaborateur ou collaboratrice dans la section portant ce nom.

Prendre note que le format de CV requis est variable selon le statut, voir la section *Pièces requises* pour plus de détails.

Conditions d'admissibilité

Les dispositions du présent guide débutent à l'exercice financier 2019-2020 et s'appliquent pour toute la durée des projets financés dans le cadre de ce concours. En plus des dispositions énoncées dans les Règles générales communes des FRQ au sujet de l'admissibilité, les chercheurs, les chercheuses et les établissements doivent respecter les conditions suivantes au moment de la présentation de la lettre d'intention et de la demande d'aide financière :

- Les projets de recherche doivent être réalisés en équipe formée d'au moins deux cochercheurs ou cochercheuses œuvrant au Québec et ayant l'un des statuts suivants (**voir la définition complète des statuts en recherche dans les Règles générales communes des FRQ**) :
 1. Chercheur ou chercheuse universitaire*
 2. Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne
 3. Chercheur ou chercheuse de collègue**

*Seules les personnes rémunérées selon la définition i) du critère a) des Règles générales communes peuvent être responsables d'un projet. Les chercheuses et les chercheurs rémunérés selon la définition ii) du critère a) des Règles générales communes ne peuvent être responsables d'un projet dans le présent programme, mais peuvent joindre l'équipe à titre de cochercheurs ou de cochercheuses.

** Dans le cadre du présent programme, le chercheur ou la chercheuse de collègue peut détenir un doctorat ou une maîtrise ou s'être vu reconnaître l'équivalence de l'un ou l'autre de ces diplômes par une université québécoise.

Seuls les chercheurs et les chercheuses répondant aux statuts 1 à 3 ci-haut, en tenant compte des astérisques, peuvent être responsables d'un projet. Les chercheuses et les chercheurs retraités ne peuvent être responsables d'un projet, mais peuvent joindre l'équipe à titre de cochercheurs ou de cochercheuses.

- Les projets de recherche doivent être d'une durée de deux ou trois ans.
- La subvention maximale permise est de 100 000 \$ par an. Les frais indirects de la recherche (FIR) de 27 % sont versés à l'établissement et s'ajoutent à ces montants.
- Une contribution est obligatoire pour chacun des projets, soit sous forme financière, matérielle ou humaine, d'au moins un partenaire de milieu pratique pour un minimum de 10 % de la subvention demandée au FRQNT. Un partenaire de milieu pratique est une organisation active et légalement constituée œuvrant au Québec, intéressée par les résultats du projet de recherche et susceptible de les mettre en application. Il peut s'agir d'un ministère, d'un organisme public, d'une municipalité, d'une entreprise, d'une coopérative ou d'un organisme sans but lucratif.

Le partenaire de milieu pratique doit être impliqué dans la réalisation des activités de recherche et doit obligatoirement compléter le *Formulaire d'attestation des contributions à titre de partenaire de milieu pratique* disponible en Annexe A du présent guide ainsi que sur la page Web du concours.

- Des personnes issues d'autres milieux de recherche peuvent se joindre à l'équipe en tant que Autres cochercheurs ou autres cochercheuses. Ces personnes, qui ne peuvent prétendre aux statuts 1 à 3 ci-haut, doivent être ajoutées sous le statut 4 intitulé *Autres statuts en recherche* et soumettre un CV abrégé de deux pages qui résume, en lien avec la thématique du projet et dans cet ordre, 1) leur formation, 2) leur expérience et, s'il y a lieu, 3) les publications ou autres réalisations scientifiques. Ce CV abrégé doit être produit au moyen d'un logiciel de traitement de texte, converti en format PDF et transmis au chercheur principal ou à la chercheuse principale qui s'assurera de le joindre à la section *Autres documents* du formulaire de demande. S'il y a plus d'une personne ayant le statut 4 *Autres statuts en recherche*, tous les CV abrégés doivent être regroupés en un seul PDF.
- Le chercheur principal ou la chercheuse principale peut présenter un maximum de deux lettres d'intention dans le cadre du présent concours.
- La lettre d'intention ainsi que la demande d'aide financière peuvent être rédigées en français ou en anglais. Dans ce dernier cas, le titre et le résumé destiné à une diffusion publique, le cas échéant, doivent être soumis en français. À défaut de présenter le titre et le résumé en français, la demande est jugée non recevable.
- Un minimum obligatoire de 30 % de la subvention demandée au FRQNT, excluant les FIR, doit être réservé à la formation de la relève et ainsi être utilisé pour contribuer au salaire et à l'attribution de bourses et de compléments de bourses à des étudiants ou à des étudiantes de collège ou d'université, à des boursiers ou des boursières et à des postdoctorants ou des postdoctorantes qui participent aux activités reliées au projet.
- Pour être admissible à déposer une demande de subvention, les chercheurs ou les chercheuses doivent être à l'emploi d'un établissement gestionnaire reconnu par les FRQ pour gérer du financement au moment du dépôt de la demande. L'établissement gestionnaire doit être en mesure de confirmer, chaque année d'octroi, que la personne est à son emploi de façon continue (incluant le maintien de visas appropriés, le cas échéant).
- Le projet de recherche ne peut simultanément faire l'objet d'un financement de la part d'un autre organisme subventionnaire, à moins de pouvoir en démontrer la complémentarité. Veuillez vous référer aux Règles générales communes pour toute question relative au cumul d'octrois.

Pièces requises

Le formulaire électronique de lettre d'intention ainsi que celui de demande d'aide financière doivent être remplis et transmis via le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#). Voir la section *Dates à retenir* au premier chapitre du présent guide pour connaître les dates limites de dépôt de la lettre d'intention et de la demande d'aide financière. Veuillez noter qu'une approbation institutionnelle est requise avant la transmission des documents au FRQNT, autant pour le dépôt du formulaire de lettre d'intention que pour le dépôt du formulaire de demande. Il est donc très probable que des dates limites internes antérieures à celles de ce concours aient été établies par votre établissement. Veuillez vous en informer afin de transmettre vos documents à temps.

Première étape : Documents requis pour la lettre d'intention

- Formulaire électronique de lettre d'intention disponible dans le Portfolio électronique FRQnet;
- CV commun canadien du chercheur principal ou de la chercheuse principale, incluant le fichier PDF des contributions détaillées qui doit être joint via le Portfolio électronique FRQnet. Veuillez noter que le CV commun canadien ainsi que le fichier PDF des contributions détaillées doivent avoir été mis à jour au moins une fois depuis le mois de juin 2018 pour être acceptés dans le système;
- Le consentement est requis pour chaque cochercheuse ou cochercheur membre de l'équipe;
- Formulaire d'attestation des contributions à titre de partenaire de milieu pratique, disponible en Annexe A du présent guide ainsi que sur la page Web du concours dans la section Boîte à outils. Chaque partenaire de milieu pratique doit remplir et faire signer le formulaire par un gestionnaire autorisé. Le chercheur principal ou la chercheuse principale doit par la suite joindre le formulaire d'attestation signé, en format PDF, à la section *Autres documents* de son formulaire électronique FRQnet avant la date limite du concours. S'il y a plus d'un partenaire, tous les formulaires d'attestation signés doivent être regroupés en un seul PDF.

Deuxième étape : Documents requis pour la demande d'aide financière

- Formulaire électronique de demande d'aide financière disponible dans le Portfolio électronique FRQnet;
- CV commun canadien de tous les cochercheurs et toutes les cochercheuses de statut 1 à 3 ainsi que celui du chercheur principal ou de la chercheuse principale, incluant les fichiers PDF des contributions détaillées qui doivent tous être joints via le Portfolio électronique FRQnet. Veuillez noter que les CV communs canadiens ainsi que les fichiers PDF des contributions détaillées doivent avoir été mis à jour au moins une fois depuis le mois de juin 2018 pour être acceptés dans le système;
- CV abrégé de deux pages pour tous les cochercheurs et toutes les cochercheuses de statut 4, converti en format PDF et transmis au chercheur principal ou à la chercheuse principale qui s'assurera de le joindre à la section *Autres documents* du formulaire de demande. S'il y a plus d'un CV abrégé, ils doivent être regroupés en un seul PDF;
- Le consentement est requis pour chaque cochercheuse ou cochercheur membre de l'équipe;
- Le ou les formulaires d'attestation des contributions doivent être soumis à nouveau lors du dépôt de la demande d'aide financière, qu'il y ait eu une mise à jour de ceux-ci ou non, selon la procédure décrite ci-haut à la section *Documents requis pour la lettre d'intention*;
- Si applicable, la demande de soutien salarial complétée par un chercheur ou une chercheuse de collègue membre de l'équipe.

Présentation de la lettre d'intention et de la demande d'aide financière

Le Fonds utilise le CV commun canadien et requiert également de joindre un fichier PDF des contributions détaillées dans le Portfolio électronique FRQnet. Les preuves de soumission, d'acceptation ou en cours d'impression des publications doivent être jointes au fichier PDF. Les documents de référence *Préparer un CV pour les Fonds* et *Règles de présentation des contributions détaillées* peuvent être consultés dans le Portfolio électronique FRQnet pour plus de détails.

Quand le besoin s'impose, le chercheur principal ou la chercheuse principale doit montrer comment il ou elle prend en considération la question du genre dans la réalisation de son projet de recherche lorsqu'il ou elle en décrit le contenu.

Tous les fichiers PDF joints aux formulaires électroniques de lettre d'intention et de demande d'aide financière doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Rédaction sur des feuilles de 8½ po x 11 po (216 mm x 279 mm)
- Soumission en format PDF sans protection par un mot de passe
- Rédaction à interligne simple avec un maximum de 6 lignes par pouce
- Utilisation de la police Times New Roman 12 points
- Marges d'au moins 1,9 cm soit ¾ po
- Identification des pages :
 - Dans le coin supérieur droit : *nom et prénom du candidat ou de la candidate*
 - Dans le coin supérieur gauche : *titre du document joint*
 - Dans le bas au centre : *numéro de page*

Le nombre maximal de pages permises, qui inclut les tableaux, figures et références, varie selon le type de document à joindre et est spécifié directement dans le formulaire. Tous les fichiers PDF ne respectant pas les normes de présentation seront retirés du dossier. Seuls les formulaires officiels et les autres pièces requises sont acceptés. Les éléments absents du dossier ne sont pas demandés aux requérants ou aux requérantes. Toutes les pièces reçues après la date de dépôt de la lettre d'intention et de la demande ne sont pas considérées et il n'y a pas de mise à jour des dossiers. Toute page excédentaire est retirée du dossier. Un dossier incomplet pourrait ne pas être jugé recevable. Ces règles sont strictement appliquées.

Description et nature de l'aide financière

Les postes budgétaires admissibles dans le cadre du programme sont les suivants, pour plus de détails veuillez consulter les Règles générales communes des FRQ :

Rémunération selon les normes en vigueur dans l'établissement (incluant les avantages sociaux)

- étudiantes et étudiants collégiaux
- étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle
- étudiantes et étudiants de 2^e cycle
- étudiantes et étudiants de 3^e cycle
- postdoctorants et postdoctorantes
- professionnels et professionnelles de recherche
- techniciens et techniciennes de recherche

Bourses et compléments de bourses

- étudiantes et étudiants collégiaux
- étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle
- étudiantes et étudiants de 2^e cycle
- étudiantes et étudiants de 3^e cycle
- postdoctorantes et postdoctorants

Autres dépenses

- déplacements liés à la recherche*
- congrès (séminaires, symposiums, conférences)*
- matériel et fournitures de recherche
- animaux de laboratoire
- participants et participantes de l'étude
- services ou expertises scientifiques
- sécurité et élimination sûre des déchets
- équipements (achat d'un montant unitaire de 7 000 \$ et moins, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)
- transport de matériel et d'équipement
- télécommunications
- fournitures informatiques
- achat et accès à des banques de données
- traduction
- publications démontrant la contribution de la production à l'avancement des connaissances, destinées à la communauté de la recherche
- publications destinées au lectorat non académique
- diffusion d'œuvres et performances
- plateformes numériques : sites web et médias sociaux
- organisation d'événements ou d'activités

* Voir également les mesures de conciliation travail-famille dans les Règles générales communes des FRQ.

Les frais de diffusion des résultats de recherche auprès du grand public (ex. : relations médias, production de vidéo, activités grand public, production de contenu vulgarisé pour les grands médias, le Web et les médias sociaux) et ceux générés par des activités reliées à l'éthique font partie des dépenses admissibles.

Les FRQ favorisent le développement durable, ainsi la réutilisation d'équipement et l'achat de matériel usagé sont permis, lorsqu'applicable.

Soutien salarial pour les chercheurs et les chercheuses de collègue et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)

En plus de la subvention de fonctionnement, un maximum de 16 000 \$ (équivalent à 0,2 ETC) en soutien salarial peut être octroyé annuellement à un chercheur ou une chercheuse de collègue ou de CCTT si celui-ci ou celle-ci en fait la demande. La demande de soutien salarial s'adresse aux chercheurs et aux chercheuses de collègue ou de CCTT à temps plein dans leurs établissements. Les chercheurs ou les chercheuses à statut précaire dans un collège d'enseignement ou un CCTT sont admissibles en autant qu'ils conservent un lien d'emploi à temps plein dans un établissement du réseau collégial pour la période couverte par la subvention. Tout personnel n'occupant pas un poste d'enseignant ou d'enseignante dans un collège ou de chercheur ou de chercheuse dans un CCTT n'est pas admissible à un soutien salarial. La demande de soutien salarial est réalisée à l'étape de la demande d'aide financière et non à l'étape de la lettre d'intention.

Congé de maternité pour les étudiantes

Une étudiante qui reçoit une bourse à partir d'une subvention dans le cadre du présent programme peut bénéficier d'un congé de maternité payé par le FRQNT pour une période maximale de huit mois pour la naissance ou l'adoption d'un enfant. Pour être admissible, l'étudiante doit être rémunérée à même la subvention du FRQNT depuis au moins 6 mois. De plus, elle ne peut détenir une bourse d'un autre organisme subventionnaire et ne peut bénéficier de prestations du régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Pour obtenir le congé de maternité payé de l'étudiante, cette dernière doit en faire la demande par courriel auprès du ou de la responsable du programme et fournir une copie du certificat médical attestant de sa grossesse et, le moment venu, de l'acte de naissance ou d'adoption de l'enfant ainsi qu'une preuve de suspension d'inscription de l'université. De plus, une copie du contrat de la bourse établie avec l'étudiante doit être transmise.

Le congé de maternité peut débuter avant la naissance ou l'adoption de l'enfant. Si l'établissement le permet, l'étudiante peut prolonger ce congé pour une période supplémentaire de quatre mois, sans solde cependant. Le FRQNT transférera la bourse de congé de maternité à l'étudiante sur réception des documents requis.

Le congé de maternité est autorisé par le Fonds à la condition que l'établissement permette les congés de maternité. Le ou la responsable de la subvention s'engage à reprendre la supervision de l'étudiante après son congé. Le Fonds se réserve le droit de rejeter toute demande insuffisamment justifiée.

Évaluation des lettres d'intention et des demandes d'aide financière

Tel que spécifié dans les Règles générales communes des FRQ, les comités peuvent se dérouler en présentiel, en conférence téléphonique ou en visioconférence. Les membres d'un comité appuient leur évaluation sur les seules informations contenues dans le dossier déposé et ne doivent sous aucune considération faire part de tout renseignement non inclus dans le dossier, susceptible de favoriser ou de nuire à l'évaluation de la lettre d'intention ou de la demande.

Première étape : évaluation de la pertinence (100 points)

Le FRQNT transmet les lettres d'intention déclarées admissibles au comité de pertinence. Ce comité est formé de personnes désignées par le partenaire du programme et dont la composition est approuvée par le FRQNT. Le FRQNT y délègue un représentant ou une représentante qui agit à titre de personne-ressource. Les lettres d'intention sont évaluées en fonction des critères et des indicateurs ci-après. Il incombe aux candidats et aux candidates d'y répondre de façon claire dans leur proposition écrite.

Adéquation, portée et caractère novateur (30 points)
<ul style="list-style-type: none">• Adéquation entre la problématique, les objectifs du projet et les axes de recherche identifiés dans l'appel de propositions
<ul style="list-style-type: none">• Ampleur, importance stratégique et urgence d'étudier la problématique présentée
<ul style="list-style-type: none">• Caractère novateur et originalité en regard des solutions proposées et des alternatives existantes
Qualité du partenariat établi et transfert des connaissances (30 points)
<ul style="list-style-type: none">• Implication et degré de collaboration du ou des partenaires de milieu pratique à la réalisation du projet, et ce, à chacune des étapes du processus
<ul style="list-style-type: none">• Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des utilisatrices et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche
Retombées anticipées (40 points)
<ul style="list-style-type: none">• Applicabilité des résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">• Importance des retombées pour les utilisatrices et les utilisateurs potentiels
<ul style="list-style-type: none">• Impact potentiel des résultats (environnemental, social, économique)

L'évaluation de la pertinence est assortie d'un **seuil de passage de 70 %** et constitue un élément éliminatoire. Un nombre limité de lettres d'intention représentant un maximum de trois fois l'enveloppe budgétaire du présent concours est retenu. La sélection des lettres d'intention se fait au mérite en fonction de la note attribuée par le comité de pertinence. Les candidates et les candidats retenus sont ensuite invités à présenter une demande d'aide financière complète.

Deuxième étape : évaluation scientifique (100 points)

Les demandes d'aide financière déclarées admissibles sont transmises à un comité scientifique formé de pairs qui sont recrutés par le FRQNT. Ces spécialistes sont reconnus pour leurs compétences en recherche et pour leurs connaissances des objets de recherche, des approches méthodologiques et des fondements disciplinaires propres aux demandes à évaluer. Des personnes représentant le partenaire du programme assistent à la rencontre d'évaluation scientifique à titre d'observateurs ou d'observatrices. Le FRQNT y délègue un représentant ou une représentante qui agit à titre de personne-ressource. Les demandes d'aide financière sont évaluées en fonction des critères et des indicateurs ci-après. Il incombe aux candidats et aux candidates d'y répondre de façon claire dans leur proposition écrite.

Qualité scientifique du projet (40 points)
<ul style="list-style-type: none"> • Clarté des objectifs proposés
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'approche et de l'état de la question
<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation des méthodologies et probabilité que le projet tel que conçu produise les retombées escomptées
<ul style="list-style-type: none"> • Originalité, caractère novateur et contribution du projet à l'avancement des connaissances
Qualité scientifique de l'équipe (30 points)
<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre l'expertise des membres de l'équipe et le projet de recherche proposé
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisations en recherche
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des liens de collaboration, dans la réalisation du projet de recherche, entre les membres de l'équipe et d'autres intervenants, intervenantes ou partenaires
Formation d'étudiants et d'étudiantes et de spécialistes dans le domaine (15 points)
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et encadrement d'étudiantes et d'étudiants collégiaux ou de divers cycles universitaires ou de postdoctorants et de postdoctorantes au projet de recherche
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'intégration de la main-d'œuvre hautement qualifiée au marché du travail
<ul style="list-style-type: none"> • Efforts mis en place pour offrir un milieu d'encadrement inclusif et équitable, et pour attirer une relève diversifiée
Qualité du plan de diffusion scientifique et de transfert des résultats (10 points)
<ul style="list-style-type: none"> • Publications et communications, avec ou sans comité de pairs, prévues dans la proposition
<ul style="list-style-type: none"> • Contacts et moyens de transfert auprès d'utilisateurs potentiels ainsi qu'après du grand public
Échéancier et budget (5 points)
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisme de l'échéancier de réalisation et bien-fondé du budget demandé

L'évaluation scientifique est assortie d'un **seuil de passage de 70 %** et constitue un élément éliminatoire.

La classification finale s'effectue en additionnant les résultats de l'évaluation de la pertinence à ceux de l'évaluation scientifique pour un total de 200 points.

Intégrité du processus d'évaluation

Les personnes qui présentent une demande ou les responsables de leur établissement ne doivent en aucun temps communiquer avec les membres des comités d'évaluation à moins que de telles communications ne soient prévues dans les processus d'évaluation. De même, les membres des comités d'évaluation ne doivent pas communiquer avec les personnes qui présentent une demande, sauf si cela est expressément prévu dans le processus d'évaluation. L'identité des membres des comités d'évaluation est d'ailleurs gardée confidentielle afin d'éviter toute tentative de collusion. Les Fonds se réservent le droit de retirer du concours une demande qui fait l'objet d'une intervention inappropriée, d'une tentative d'influence indue ou de collusion dans le processus d'évaluation, tel que stipulé par la Politique sur la conduite responsable en recherche. Veuillez consulter les Règles générales communes pour plus de détails.

Annonce des résultats

Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du conseil d'administration du Fonds. Ces octrois peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Il est donc fortement recommandé de ne pas engager des sommes non annoncées officiellement.

CHAPITRE 3

Durée de la subvention

Les subventions sont attribuées pour des projets d'une durée de deux ou trois ans et elles ne sont pas renouvelables. Les sommes non dépensées à la fin de l'année budgétaire peuvent être reportées d'une année à l'autre, et ce, pour la durée de la subvention. Le solde non dépensé à la fin de la subvention peut être reporté pour terminer les activités de recherche pour lesquelles l'octroi a été accordé, mais uniquement pour une période additionnelle d'une année qui se termine toujours au 31 mars. Au terme de cette période, le solde est retourné au FRQNT.

Conditions liées aux versements de la subvention

L'attribution de la subvention et le versement des crédits prévus pour la première année sont notamment conditionnels :

- à l'acceptation par le chercheur principal ou la chercheuse principale de réaliser le projet de recherche selon les objectifs et le calendrier établis dans la demande d'aide financière, avec les ressources financières accordées et dans le respect des conditions énoncées sur la fiche synthèse accompagnant la lettre d'annonce. Cette acceptation doit se faire dans les 30 jours suivant l'annonce de l'octroi via le Portfolio électronique FRQnet du chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « *Gérer mon financement* »;
- à l'acceptation par le chercheur principal ou la chercheuse principale qu'une copie de sa demande d'aide financière soit transmise au MEI à des fins de gestion interne, et ce, dans le respect des règles associées à la consultation de documents confidentiels;
- à l'acceptation par le chercheur principal ou la chercheuse principale que le fait d'accepter l'octroi accorde au FRQNT et au MEI une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteurs sur le rapport scientifique vulgarisé, sans limites territoriales et pour une durée illimitée. La personne titulaire de l'octroi garantit au FRQNT et au MEI qu'elle détient tous les droits lui permettant de consentir à la présente licence de droits d'auteur. Cette licence permet au FRQNT et au MEI de le reproduire, de l'adapter, de le publier, de le traduire, de le communiquer au public par quelque moyen que ce soit (conférence, sites Web, Facebook, Twitter, etc.). Une révision linguistique pourra être effectuée préalablement à la diffusion, sans autre préavis;
- à ce que les personnes titulaires d'octroi et leur établissement négocient avec leurs partenaires de milieu pratique des clauses de propriété intellectuelle qui respectent les principes fondamentaux énoncés dans les Règles générales communes des FRQ en matière de propriété intellectuelle ainsi que les conditions du présent guide, notamment celles énoncées à la section Propriété intellectuelle. L'entente intervenue avec le partenaire de milieu pratique ne doit notamment pas avoir pour effet d'empêcher la personne titulaire d'un octroi de diffuser ses résultats (sous réserve d'un délai raisonnable pour permettre, par exemple, une demande de brevet). L'entente intervenue entre la personne titulaire d'octroi, son établissement et le partenaire de milieu pratique doit être transmise au FRQNT, au plus tard neuf mois suivant l'annonce de l'octroi, afin de débloquer le premier versement de la subvention.

Le versement des crédits prévus pour les années subséquentes est notamment conditionnel :

- Projet de deux ans : Le versement des crédits prévus pour la deuxième année est conditionnel au dépôt, douze mois après le début du projet, d'un rapport d'étape.
- Projet de trois ans : Le versement des crédits prévus pour la deuxième année est conditionnel au dépôt, douze mois après le début du projet, d'une déclaration de mise à jour du projet via le Portfolio électronique FRQnet. Le versement des crédits prévus pour la troisième année est conditionnel au dépôt, dix-huit mois après le début du projet, d'un rapport d'étape.

Les autres conditions liées aux octrois et aux versements subséquents figurant dans les Règles générales communes doivent aussi être respectées. Toute autre condition supplémentaire, le cas échéant, sera signalée dans la lettre d'octroi ou au moment des versements subséquents.

Description des différents rapports exigés

La déclaration annuelle de mise à jour

Lorsque requis, la personne titulaire d'un octroi peut être invitée à effectuer une déclaration en ligne de mise à jour de son dossier via le Portfolio électronique FRQnet, qu'il y ait ou non un changement à déclarer.

Le rapport d'étape

Le rapport d'étape permet de décrire l'état d'avancement des travaux à mi-parcours en lien avec les objectifs présentés dans la demande initiale. Il permet également de présenter un suivi quant au respect de l'échéancier de réalisation, du budget et de la formation des étudiants et des étudiantes. Le rapport d'étape doit également présenter les données pour chacun des indicateurs de suivi du programme exigés par le MEI, lesquels sont disponibles en Annexe B du présent guide. Ce rapport est transmis au partenaire du programme, de manière confidentielle, afin de lui permettre d'apprécier l'évolution des travaux.

Le rapport scientifique vulgarisé

Trois mois après la date de fin du projet de recherche, les titulaires d'un octroi dans le cadre du présent programme doivent soumettre un rapport scientifique vulgarisé en français. Distinct du rapport final, le rapport scientifique est plus court et présente les résultats de recherche de manière vulgarisée à des fins d'utilisation par le MEI. En effet, les personnes titulaires d'une subvention doivent démontrer une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier.

Le rapport financier

L'établissement gestionnaire doit soumettre au plus tard en juin de chaque année d'octroi un rapport financier permettant de rendre compte des dépenses liées à la subvention. Ce rapport doit être approuvé par la personne titulaire de l'octroi via son Portfolio électronique FRQnet.

Le rapport final

Un an après le dépôt du dernier rapport financier, les résultats des travaux doivent faire l'objet d'un rapport final. Celui-ci permet notamment de présenter les résultats obtenus par la réalisation du projet de recherche en fonction des objectifs énoncés dans la demande initiale. Le rapport final doit également présenter les données pour chacun des indicateurs de suivi du programme exigés par le MEI, lesquels sont

disponibles en Annexe B du présent guide. Ce rapport est transmis au partenaire du programme, de manière confidentielle, afin de lui permettre d'apprécier la qualité des résultats obtenus.

Le rapport d'étape et le rapport final peuvent être rédigés en français ou en anglais. Si le rapport final est rédigé en anglais, il doit être accompagné d'un titre et d'un résumé en français.

L'avancement des travaux jugé insatisfaisant par le FRQNT peut mener à une diminution, à une suspension ou à l'arrêt des versements prévus.

Dans le cas où le rapport final n'est pas déposé dans les délais prescrits ou si le rapport final n'est pas jugé satisfaisant par le FRQNT, la personne titulaire de l'octroi n'est pas admissible à recevoir une nouvelle aide financière d'aucun des trois Fonds tant que cette condition n'est pas remplie.

Rencontres de suivi

Les projets financés font l'objet de deux rencontres de suivi des activités de recherche qui sont coordonnées par le FRQNT. Ces rencontres ont lieu en visioconférence ou en présentiel. La première rencontre de suivi a lieu douze mois après la date de début du projet et la seconde rencontre de suivi a lieu 30 mois après la date de début du projet. Pour les projets d'une durée de deux ans, une seule rencontre de suivi est exigée et celle-ci a lieu dix-huit mois après la date de début de projet. Le représentant du MEI peut, au besoin, formuler une demande de rencontre supplémentaire au FRQNT.

Sont notamment présents lors de cette rencontre au moins une représentante ou un représentant du MEI et du FRQNT, le chercheur principal ou la chercheuse principale ainsi que le représentant ou la représentante du ou des partenaires de milieu pratique. Afin d'accroître le potentiel de retombées des projets de même que de favoriser le transfert des connaissances, d'autres représentants ou représentantes des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche pourraient être invités à prendre part à la rencontre de suivi.

L'objectif principal de ce suivi est de s'assurer, sur une base confidentielle, du bon déroulement du projet, de sa concordance par rapport à la demande d'aide financière déposée et de sa conformité par rapport aux attentes initiales du ou des partenaires de milieu pratique. En cas de problème dans le déroulement du projet, le FRQNT s'entend avec le MEI sur les dispositions à prendre pour la suite.

La participation à ces rencontres est obligatoire et le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement, s'il y a lieu, inhérents à ces activités doivent être pris dans le budget de la subvention.

Activités de transfert de connaissances

Les équipes subventionnées dans le cadre du présent programme sont tenues, s'il y a lieu, de participer aux activités de transfert des connaissances organisées par le FRQNT et le MEI afin de partager les résultats de leurs travaux de recherche. La participation à ces rencontres est obligatoire. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être pris dans le budget de la subvention.

Modification en cours d'octroi

Tel que décrit dans les Règles générales communes, toute modification importante apportée en cours d'octroi par rapport à la demande initiale à l'orientation des travaux de recherche, à l'échéancier de réalisation ou à la composition de l'équipe doit faire l'objet d'explications détaillées au FRQNT. Cette modification fait alors l'objet d'une évaluation par le FRQNT, qui consulte le MEI. La décision finale, s'il y a lieu, de diminuer, suspendre ou arrêter les versements prévus revient au FRQNT. Un remboursement peut être demandé.

Mention de l'aide financière reçue

Les chercheurs et chercheuses qui bénéficient d'une subvention doivent mentionner le programme subventionné par le ministère de l'Économie et de l'Innovation et conséquemment l'aide reçue du Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies, dans toutes activités de diffusion résultant de la recherche subventionnée dans le cadre du présent programme, y compris les publications. Cette mention doit apparaître également dans tous les communiqués de presse et les communications se rapportant à la subvention obtenue.

Propriété intellectuelle

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle – Le FRQNT et le MEI reconnaissent les droits de la personne titulaire d'octroi et de son établissement d'appartenance sur la propriété intellectuelle des travaux de recherche incluant : les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires, le rapport d'étape, le rapport final et les résultats de recherche, sous quelque forme que ce soit, découlant des travaux financés dans le cadre du programme.

Droit du FRQNT et du MEI concernant l'utilisation des travaux de recherche – Toute demande relative à l'utilisation des travaux de recherche, notamment à des fins de reproduction, de traduction, d'exécution ou de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux personnes titulaires d'octrois ou à leur établissement. Ces derniers doivent tenir compte de leurs obligations, notamment en matière de protection des participants à la recherche, ou encore du respect des politiques de propriété intellectuelle applicables aux travaux de recherche.

Droits du FRQNT et du MEI concernant le rapport scientifique vulgarisé – Le FRQNT et le MEI pourront utiliser le rapport scientifique vulgarisé à des fins de reproduction, d'adaptation, de publication, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, dans le respect du droit d'auteur et uniquement à des fins non commerciales.

Libre accès aux résultats de la recherche

Conformément à la [Politique de diffusion en libre accès des Fonds de recherche du Québec](#), les chercheurs et les chercheuses ainsi que les cochercheurs et les cochercheuses faisant partie d'un regroupement subventionné (équipes, centres, réseaux de recherche) doivent s'engager à rendre disponibles en libre accès leurs publications scientifiques au plus tard 12 mois après la publication. Pour connaître les exigences des FRQ à ce sujet, veuillez consulter notre page sur la [Science ouverte](#).

Équité, diversité et inclusion

Les Fonds de recherche du Québec souhaitent contribuer au soutien d'un écosystème de recherche basé sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Des mesures ont ainsi été mises en place afin de renforcer la prise en compte de ces principes. Les personnes financées sont encouragées à privilégier ceux-ci dans le contexte de leurs activités de recherche. Pour plus d'informations, veuillez consulter [nos énoncés sur l'équité, la diversité et l'inclusion](#).

Responsabilité des Fonds

Les Fonds déploient tous les efforts raisonnables pour assurer un service optimal. Ils ne peuvent être tenus responsables d'un dommage, direct ou indirect, résultant du traitement qu'ils effectuent des demandes de bourse ou de subvention. De plus, sans limiter la généralité de ce qui précède, ils ne peuvent être tenus responsables d'un dommage direct ou indirect, découlant de la divulgation non autorisée par les Fonds de renseignements personnels ou confidentiels.

Information fausse ou trompeuse

Les Fonds présumant de la bonne foi des déclarations qui leur sont fournies dans les demandes de financement ou dans tout autre document qui leur est soumis tout au long du cycle d'un octroi, du dépôt de la demande de financement jusqu'aux rapports finaux. Les personnes qui présentent une demande et les titulaires d'un octroi doivent être transparents et faire preuve de rigueur et de justesse dans leurs déclarations. Ils doivent être diligents dans la mise à jour des informations relatives à leur situation, le cas échéant.

En vertu de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), une personne qui présente une demande et qui déclare une information fausse ou trompeuse en vue d'obtenir ou de faire obtenir une aide financière commet une infraction, est passible d'une amende et pourrait se voir refuser toute aide financière pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Lorsqu'une personne morale commet une telle infraction, un administrateur ou un représentant de cette personne morale qui avait connaissance de l'infraction peut être passible d'une amende. De plus, une telle déclaration constitue un manquement à la conduite responsable en recherche, tel que stipulé dans la Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec, et peut également faire l'objet de sanctions conformément à celle-ci.

Les Fonds se réservent le droit de prendre sur-le-champ toute mesure jugée utile afin de faire cesser l'utilisation de fonds publics obtenus sur la base d'informations fausses ou trompeuses, ainsi que d'entamer des recours pour obtenir la réparation des dommages subis et, s'il y a lieu, le remboursement des sommes ainsi obtenues.

ANNEXE A

**Formulaire d'attestation des contributions à titre de partenaire de milieu
pratique**

ANNEXE A

FORMULAIRE D'ATTESTATION DES CONTRIBUTIONS À TITRE DE PARTENAIRE DE MILIEU PRATIQUE

Programme de recherche en partenariat sur la production et la transformation de l'aluminium-II 1^{er} concours

ATTENDU que, dans le cadre du programme de recherche en partenariat sur la production et la transformation de l'aluminium-II, le projet de recherche doit être réalisé conjointement avec au moins un partenaire de milieu pratique¹ œuvrant au Québec et que l'ensemble des contributions doit représenter au moins 10 % du montant de la subvention demandée au FRQNT, chaque partenaire de milieu pratique doit remplir et signer le présent formulaire. Le chercheur principal ou la chercheuse principale doit par la suite joindre le présent formulaire signé, en format PDF, à la section « *Autres documents* » de son formulaire électronique FRQnet avant la date limite du concours. S'il y a plus d'un partenaire, tous les formulaires d'attestation signés doivent être regroupés en un seul PDF.

TITRE DU PROJET :

CHERCHEUR OU CHERCHEUSE RESPONSABLE DU PROJET :

PARTENAIRE DE MILIEU PRATIQUE OEUVRANT AU QUÉBEC :

Identification du partenaire de milieu pratique :

Adresse :

Identification du représentant participant aux travaux de recherche:

Téléphone :

Courriel:

Votre organisation est-elle du secteur privé? Si oui :

Organisme à but lucratif?

Organisme à but non lucratif?

Votre organisation est-elle du secteur public? Si oui :

Organisme public, parapublic, gouvernemental ou municipalité?

Établissement du secteur de la santé et des services sociaux?

Établissement du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche?

Votre organisation est-elle autres?

Précisez :

CONTRIBUTION DU PARTENAIRE DE MILIEU PRATIQUE :

Type de ressources	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
Financière			
Matérielle			
Humaine			
TOTAL			

¹ Le partenaire de milieu pratique se définit comme une organisation active et légalement constituée œuvrant au Québec. Il peut s'agir d'un ministère, d'un organisme public, d'une municipalité, d'une entreprise, d'une coopérative ou d'un organisme sans but lucratif, intéressé par les résultats du projet de recherche et susceptible de les mettre en application.

Décrivez brièvement, en tant que partenaire de milieu pratique, comment vous entendez contribuer au bon déroulement du projet de recherche :

Décrivez brièvement, en tant que partenaire de milieu pratique, comment vous pourrez bénéficier des résultats des travaux de recherche :

Par la présente, le signataire atteste de la contribution aux travaux de recherche qui seront réalisés dans le cadre du projet mentionné ci-dessus.

Nom, prénom du gestionnaire autorisé
(en caractère d'imprimerie)

Signature

Date

ANNEXE B

Indicateurs de suivi du programme

Programme de recherche en partenariat sur la production et la transformation de l'aluminium II – 1^{er} concours

Compilation d'indicateurs de suivi quantitatifs du programme

Chercheur ou chercheuse responsable :

Établissement :

Numéro de dossier :

Titre du projet :

Les indicateurs de suivi ont pour but d'aider les partenaires financiers de ce programme à mesurer les résultats concrets de la recherche et l'avancement de connaissances. Il est à noter que vos indicateurs seront compilés avec ceux des autres projets financés dans le cadre du programme.

Remplir dans les colonnes "rapport d'étape", les indicateurs cumulatifs pour la première moitié de votre subvention.

Remplir dans les colonnes "rapport final", les indicateurs cumulatifs pour toute la durée de votre subvention.

1- Indicateurs d'intrants

(sources de financement complémentaires à la subvention de fonctionnement, incluant le 10 % de contribution obligatoire du partenaire de milieu pratique)

1.1 - Contributions par type d'organisme*	Rapport d'étape			Rapport final		
	Financières	Matérielles	Ressources humaines	Financières	Matérielles	Ressources humaines
Gouvernement fédéral						
Ministères et organismes publics du Québec						
Municipalités						
Contributions d'entreprises						
Contributions d'autres organisations ¹						
Total	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

1.2 - Contributions par localisation géographique*	Rapport d'étape			Rapport final		
	Financières	Matérielles	Ressources humaines	Financières	Matérielles	Ressources humaines
Québec						
Reste du Canada						
International						
Total	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

* Nous nous attendons à ce que la ligne « total » du tableau 1.1 soit égale à la ligne « total » du tableau 1.2

¹ Coopératives, organismes sans but lucratif, etc.

2-Indicateurs de résultats (efficacité, effets-impacts)

		Rapport d'étape	Rapport final
Nombre d'étudiants financés (en bourse ou en salaire) en lien avec le projet, payés à même la subvention de fonctionnement ou via une source externe (le but est de connaître le nombre d'étudiants distincts ayant contribué au projet, et non pas le nombre d'ETC)	Niveau 1 ^{er} cycle		
	Niveau maîtrise		
	Niveau doctoral		
	Niveau postdoctoral		
Nombre de chercheurs et de collaborateurs impliqués selon leur statut (prendre en compte les membres inscrits dans la composition de l'équipe ainsi que ceux inscrits comme collaborateurs)	Collèges		
	Universités		
	Entreprises		
	Gouvernement fédéral		
	Ministères et organismes publics du Québec		
	Autres organisations ¹		
Nombre de chercheurs et de collaborateurs impliqués dans le projet selon leur origine géographique (prendre en compte les membres inscrits dans la composition de l'équipe ainsi que ceux inscrits comme collaborateurs)	Québec		
	Reste du Canada		
	International		
Nombre de chercheurs et de collaborateurs impliqués dans le projet selon le secteur (prendre en compte les membres inscrits dans la composition de l'équipe ainsi que ceux inscrits comme collaborateurs)	Nature et technologies		
	Santé		
	Société et culture		
Nombre d'organisations des milieux de pratique partenaires du projet de recherche	Entreprises		
	Gouvernement fédéral		
	Ministères et organismes publics du Québec		
	Municipalités		
	Autres organisations ¹		

¹ Coopératives, organismes sans but lucratif, etc.

3 - Indicateurs d'extrants (biens livrables)

	Rapport d'étape	Rapport final
Nombre de publications scientifiques avec comité de pairs (en rédaction)		
Nombre de publications scientifiques avec comité de pairs (soumises)		
Nombre de publications scientifiques avec comité de pairs (acceptées)		
Nombre de présentations réalisées auprès de membres de la communauté scientifique (communications dans des congrès, colloques, affiches, etc.)		
Nombre d'activités de transfert (mobilisation) réalisées (présentation à des utilisateurs des résultats, groupes intéressés, entrevues médiatiques, articles de journaux ou dans les médias électroniques, etc.)		
Nombre de mémoires de maîtrise en rédaction ou complétés en lien avec le projet		
Nombre de thèses de doctorat en rédaction ou complétées en lien avec le projet		
Nombre de déclarations d'invention et brevets		
Nombre de technologies, produits, matériaux, dispositifs, procédés ou logiciels nouvellement développés ou améliorés		
Nombre de pratiques ou modes d'intervention, politiques publiques, règlements, lois, etc., sur lesquels la recherche a eu des effets ou des impacts		

www.frqnt.gouv.qc.ca

140, Grande Allée Est, bureau 450
Québec (Québec) G1R 5M8 | 418 643-8560

500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3C6 | 514 873-2114

*Fonds de recherche
Nature et
technologies*

Québec 